



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt Trois Février à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Mme PÉRICHON.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET :
ALIMENTATION
24/24 PANNEAU
INFORMATION.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux **de fourniture et pose d'un coffret pour alimentation du panneau d'information.**

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, est de 1 215 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération : **Il restera 911 € à la charge de la commune pour les travaux de fourniture et pose d'un coffret pour alimentation du panneau d'information.**

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,

- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2026,

- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **911 €** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat **en 2026**, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Le Maire,

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

26 FEV. 2026

24 FEV. 2026



Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20260210

Commune de : LAPALISSE

Alimentation 24/24 panneau information

Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
Fourniture et pose d'un coffret pour alimentation du panneau d'information, création d'un départ 24/24 à la commande d'éclairage public, terrassement et fourniture et déroulage sous fourreau d'un câble EP sur 5m	1 215	304	911
Total	1 215 €	304 €	911 €

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le montant de notre contribution sera ajoutée à la cotisation de l'année prochaine.



Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A *Lapalisse*, le *25 février 2026*
Le Maire

Yzeure, le 18 Février 2026

Yves SIMON
Président du SDE 03



Validité de ce document : 3 mois (Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)